

N° 2024-049

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 23 septembre 2024	Date d'affichage	Séance du 30 septembre 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 20 28
--	------------------	--------------------------------	---

OBJET : Approbation de la Convention Territoriale Global 2025-2028

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde - DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
GORBENA Marcy - pouvoir à BAC Christine
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
MONNARD Alain - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame LOPES Adélaïde en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

049-2024

Objet : Approbation de la Convention Territoriale Global 2025-2028

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Financement signée le 1^{er} décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sociales, Education Jeunesse et Insertion du 19 septembre 2024,

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale, la commune souhaite pérenniser les actions déjà mises en place et proposer de nouveaux dispositifs ;

Considérant l'importance du travail partenarial avec la CAF notamment et la nécessaire transversalité entre les services pour la mise en place de la politique sociale municipale ;

Après présentation faite et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve la Convention Territoriale Globale avec la CAF couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, telle que jointe en annexe

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document annexe lié à cette convention.

VOTE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 30 septembre 2024


Le Maire
Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240930-2024-049-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024